

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil dix-huit, le
19.04.2018

JEUDI 26 AVRIL 2018 à 19H00

DATE D'AFFICHAGE
27.04.2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25

Secrétaire de séance
Y.CHALANDON

ETAIENT PRESENTS :
M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE.
BURBANT.
Mmes BAY. BOIGEOL. BERAUD. CHAMBON. FALCO. FELIX. JAGER.
JOUSSE. PASSAS. TRULLARD
M.M..CARRET. JOLY. LAGRANGE. OUDEYER. RAVIER. SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES :
Mr CHARRIN
Mme DEBARD ayant donné procuration à Mme BAY
Mr EGIDIO ayant donné procuration à Mr MARTINET
Mme MALLARD ayant donné procuration à Mme JAGER
Mr RENAULT ayant donné procuration à Mr CHALANDON
Mr GILLET

Monsieur Y. CHALANDON est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2018 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité avec une modification demandée par Madame Valérie BERAUD concernant le dossier 18/13 sur le budget primitif 2018 de la commune : il fallait écrire : « Madame Valérie BERAUD reprend la parole concernant la voirie et indique que le groupe Chazay d'Avenir est opposé au goudronnage du chemin des Aubépines de la route de Charnay à la rue du Gros Bois pour permettre la circulation de véhicule sens Charnay-Chazay. Il s'agit d'un couloir de passage de la faune, ce couloir est à protéger, vu dans le PADD. C'est aussi un chemin de ballade et le groupe Chazay d'Avenir est contre la circulation de véhicule entrant dans la commune. ».

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec un dossier complémentaire relatif au versement de subventions exceptionnelles.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 18/23 OBJET : JURY D'ASSISES

Le 26 avril 2018 à 19 H 00 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Chazay d'Azergues, il a été procédé, publiquement, après une publication régulière, à l'établissement des listes des Jurés d'Assises.

Ont participé à ce tirage :

- Monsieur Alain MARTINET, Maire
 - Monsieur Michel BURBANT, Adjoint au Maire,
 - Madame Evelyne BOIGEOL, Adjointe au Maire,
 - Monsieur Hervé DARGES, Adjoint au Maire,
 - Monsieur Sébastien ROMIEU, Directeur Général des Services,
 - en présence des Membres du Conseil Municipal.
-

La liste devait comporter 9 noms.

Le tirage a été fait au moyen d'un jeu nombre aléatoire.

Le numéro d'inscription de chaque électeur sur la liste électorale générale a été composé en tirant ce nombre aléatoire entre 1 et 3 335 nombre d'électeur inscrit sur les listes.

Les numéros comparés ont désigné les personnes suivantes :

- Monsieur Julien Gilles CHAMBRION né le 16/04/1980 à SAINT PRIEST (69) domicilié 3 allée des Remparts à CHAZAY D'AZERGUES	632
- Monsieur José Renaud BERNADOTTE né le 08/04/1972 à LES ABYMES(97) domicilié 22 route de Marcilly à CHAZAY D'AZERGUES	237
- Monsieur Jean-Luc Bernard CHABAUD né le 29/08/1957 à LYON 6 ^{ème} (69) domicilié 6 route de Villefranche à CHAZAY D'AZERGUES	603
- Monsieur Adrien MASSON né le 06/02/1992 à LYON 9 ^{ème} (69) domicilié 2 Rue Claude Bernard à CHAZAY D'AZERGUES	2145
- Monsieur Jean-Eudes Pierre Simon RATINET né le 14/08/1989 à LYON 4 ^{ème} (69) domicilié 8 allée des Verchères à CHAZAY D'AZERGUES	2738
- Madame Annick Adrienne TOUAM épouse BANCEL née le 09/01/1962 à LYON 3 ^{ème} (69) domiciliée 5 rue des Tilleuls à CHAZAY D'AZERGUES	3140
- Monsieur Victor Manuel SOUZA né le 13/03/1968 à SAINT PRIEST (69) domicilié 38 rue du Colombier à CHAZAY D'AZERGUES	3023
- Madame Denise Andrée TOURNIER épouse DEPRELE née le 16/09/1944 à MARCHAMPT (69) domiciliée 394 route de Lozanne à CHAZAY D'AZERGUES	3143
- Monsieur Olivier GONZALEZ né le 17/08/1972 à LYON 6 ^{ème} (69) domicilié 5 avenue de la République à CHAZAY D'AZERGUES	1486

DOSSIER 18/24

OBJET : MARCHÉ DE MISE AUX NORMES DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de marché de de mise aux normes du restaurant scolaire. Ce marché pourra être signé dans le cadre des articles L2122.22 et 2122.23 du code général des collectivités locales et de la délégation donnée par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée vu son montant prévisionnel.

Aussi, après délibération les Membres du Conseil Municipal :

- PRENNENT ACTE de la passation et de la réalisation du marché de mise aux normes du restaurant scolaire.

DOSSIER 18/25

OBJET : DOSSIERS ELIGIBLES AU FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL)

Monsieur Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet sommaire pour le FSIL :

- Des travaux de création et de transformation de l'ancienne caserne de pompiers en centre de loisirs sans hébergement et local adolescents, pour les mercredis suite à la réforme des rythmes scolaires et pendant les vacances scolaires modulable en salle de classe, pour un montant de 650 000 euros hors taxes.
- Des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'école primaire Jules Verne pour un montant de 564 000 euros hors taxe.
- Des travaux de construction d'un local multifonction technique scolaire pour un montant de 415 000 euros hors taxe.
- La construction d'une passerelle intercommunale permettant la traversée en toute sécurité des enfants de Civrieux d'Azergues sans passer par la Route Départementale pour se rendre au Collège de Chazay d'Azergues pour un montant de 262 260 euros hors taxe, montant auquel il faut rajouter 100 000 euros de dépenses imprévues.

Il indique que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés au titre de du FSIL -Exercice 2018.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- SOLLICITENT une subvention au titre du FSIL – Exercice 2018 pour l'ensemble de ces projets,

DOSSIER 18/26

RÈGLEMENT EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES - DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sera applicable pour toutes les structures publiques.

A compter de cette date l'ensemble des Communes devra avoir mis en place un protocole permettant le respect en son sein de la protection des données personnelles collectées par l'ensemble des logiciels et supports numériques qui existent au sein de collectivité. En cas d'absence de respect de cette obligation de lourdes amendes sont prévues. Cela passe notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données en charge de mettre en place ce protocole au sein de la Collectivité(DPO). Ce délégué peut être choisi au sein d'un organisme intercommunal qui sera en charge de la mise en place d'un protocole de protection des données et de son respect. Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues qui a la compétence pour l'ensemble des logiciels de gestion des Communes membres qui sont générateurs de données personnelles, peut se charger de mettre en place le respect de ce règlement pour les Communes qui le souhaitent et prendre en charge la responsabilité de délégué à la protection des données pour les Communes qui le désigneront.

Il vous est donc proposé que le syndicat, pour la Commune de Chazay d'Azergues, membre du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues, prenne en charge la compétence de mise en place du protocole de protection des données personnelles au sein de la Mairie et de désigner le secrétaire du Syndicat délégué à cette protection des données personnelles pour la Mairie de Chazay d'Azergues

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- DELEGUENT la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues.

- DESIGNENT M. Sébastien ROMIEU secrétaire du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues comme Délégué chargé de la Protection des données (DPO) de la Mairie de Chazay d'Azergues.

- Disent que le DPO est en charge du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la Mairie de Chazay d'Azergues.

DOSSIER 18/27

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part qu'au regard des nouvelles compétences de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, chaque Commune est appelée à identifier un référent « Plan Climat Energie Territorial(PCAET) ainsi que pour la Commission Programme Local de l'Habitat(PLH).

Sur proposition de Monsieur le Maire et afin de représenter la commune au sein de ces instances spécifiques les membres du conseil municipal

- DESIGNENT à l'unanimité Monsieur Hervé DARGES délégué pour la Commune à la Commission PCAET et à la Commission PLH de la Communauté de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées.

DOSSIER 18/28

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- DECIDENT de voter une subvention pour l'année 2018 à l'association de chasse de la Commune afin de permettre à cette association de financer l'achat de pièges pour lutter contre les animaux nuisibles qui prolifèrent ainsi qu'à l'association du personnel Communal qui voit son nombre d'adhérents augmenter.

- DECIDENT d'octroyer une subvention d'un montant de 500 euros pour l'année 2018 à l'association de Chasse de la Commune et de 120 euros pour l'association du personnel Communal,

- DISENT que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2018.

INFORMATION

Monsieur le Maire donne des informations sur la démarche GEOPARK, sur le développement de la fibre optique, sur les logements sociaux et sur la future passerelle entre Chazay d'Azergues et Civrieux d'Azergues. Monsieur BURBANT fait le point sur les nouveaux plans de la Commune.

La séance est levée à 21h30